



## Appel d'offres du Pôle Fibres-Energivie sur la mise en service d'une plateforme collaborative numérique BIM

---

Cette consultation se fait dans le cadre des actions que le pôle envisage pour le projet de la plateforme BIM Energie.

### *1 Présentation du Pôle Fibres-Energivie.*

Le Pôle de compétitivité Fibres-Energivie est le seul pôle de compétitivité dédié aux matériaux et aux bâtiments durables.

Son objectif est d'accélérer la mise au point et la commercialisation de produits et services innovants en facilitant et en accompagnant des projets collaboratifs de recherche et développement mais aussi en appuyant les entreprises à tous les stades de l'innovation depuis l'idée jusqu'à la mise en marché des nouveaux produits.

Réseau BtoB, il regroupe près de 200 organismes adhérents, issus des mondes de l'industrie, de la recherche et de la formation. Il rassemble les acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur du bâtiment : industrie des matériaux, de la chimie, conception des bâtiments, industrie des systèmes constructifs, industrie des équipements énergétiques, métiers de la construction, maintenance des bâtiments, promotion immobilière.



La réunion de tous ces acteurs, couvrant de la ressource au marché, permet de faire jouer à plein l'effet de synergie au service de la performance des filières. Ainsi, le bâtiment durable est clairement identifié comme une locomotive pour le développement d'autres marchés.

Du fait de sa taille et de l'étendue de ses domaines de compétences, le Pôle Fibres-Energie est un acteur de premier plan sur le marché du bâtiment durable aussi bien en France, qu'à l'international.

## 2 Contexte

Dans sa feuille de route, le Pôle Fibres-Energie a inscrit le développement de l'utilisation de l'outil BIM par les acteurs de la filière bâtiment.

Le pôle a donc pour ambition de développer et généraliser l'usage de la maquette numérique en mettant en place une plate-forme BIM qui a pour vocation d'accompagner la mutation numérique de tous les acteurs de la construction : architectes, bureaux d'études, entreprises, fournisseurs, exploitants, sociétés de services immobiliers, gestionnaires de patrimoines, ...

L'usage de la maquette numérique vise l'ensemble des aspects liés au bâtiment durable de la conception jusqu'à l'exploitation et le pilotage du bâtiment sur les deux marchés clés (rénovation et construction).

Dans ce cadre, le Pôle Fibres Energie a développé des offres de service BIM pour l'ensemble des acteurs de la filière du bâtiment.

Pour étoffer ses offres de service, le pôle souhaite se doter d'une plateforme collaborative BIM en mode SaaS qui permettra d'héberger ses projets d'accompagnement mais également d'ouvrir sa plateforme au marché des groupements d'acteurs du bâtiment qui souhaitent un espace de travail collaboratif.

### *3 Contenu de la mission*

#### *3.1 Objet du marché*

Il s'agit de développer, pour le compte du pôle Fibres-Energivie, une plateforme collaborative BIM ou de proposer une plateforme en marque blanche personnalisée à la charte graphique du Pôle et intégrant des applications spécifiques définies avec le Pôle.

La réalisation de la plateforme prévoit 2 phases :

Phase 1 : fonctions de base d'une plateforme collaborative :

- Cloud
- Outils de workflow et gestion de projet
- Outils collaboratifs
- Outils BIM

Phase 2 : Enrichissement des fonctions de base par des applications spécifiques qui seront développées ultérieurement avec le Pôle Fibres Energivie ou intégration de fonctionnalités existantes sur la plateforme. Ces sujets seront définis par le Pôle Fibres Energivie.

#### *3.2 Personne contractante*

Pôle Fibres-Energivie représenté par Jean-Luc Sadorge, Directeur Général

#### *3.2 Structuration de la mission*

La mission démarrera en décembre 2017

#### *3.4 Mode de passation et forme du marché*

Le marché sera passé sous la forme suivante :

#### ***Cas de la prestation de développement***

Phase 1

- 30 % à la commande
- 50 % à la livraison de la plateforme phase 1
- 20% à la recette

## Phase 2

- 30 % à la commande
- 50 % à la livraison des fonctionnalités phase 2
- 20% à la recette

### ***Cas de la prestation en marque blanche***

#### Phase 1

- 100 % à la livraison de la plateforme personnalisée à la charte graphique du Pôle

#### Phase 2

- 30 % à la commande
- 50 % à la livraison des fonctionnalités phase 2
- 20% à la recette

### *3.5 Pilotage de la mission*

La mission se déroulera sous l'autorité du Directeur du pôle Fibres-Energivie et du chef de projet BIM.

## *4 Détail de la mission*

Le prestataire devra connaître les technologies informatiques liées au développement d'une plateforme en mode SaaS. Il devra justifier impérativement de compétences dans les technologies du BIM appliquées au bâtiment.

### *4.1 Cas de la prestation de développement*

#### Phase 1 : Création et mise en service de la plateforme

Propositions de fonctionnalités en phase 1 de la future plateforme.

Modèle économique d'hébergement.

Traduction des besoins et définition du cahier des charges

Développement, livraison et recette de la plateforme

Objectif de livraison mars 2018

## Phase 2 : Enrichissement de la plateforme avec de nouvelles fonctionnalités

Propositions de fonctionnalités de la phase 2, notamment sur :

- Les outils pour le BIM chantier
- Les outils de gestion de projet
- Les outils de planification

Traduction des besoins et définition du cahier des charges

Développement, livraison et recette de la plateforme

Objectif de livraison juillet 2018

### *4.2 Cas de la prestation en marque blanche*

Ce cas de prestation nécessitera un partenariat pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable chaque année.

Le montant du marché d'un total sur 3 ans sera plafonné à 200 000 € HT.

#### Phase 1 : Création et mise en service de la plateforme

Proposition de mise à disposition d'une plateforme avec ses fonctionnalités, personnalisée et description son modèle économique.

La plateforme proposée devra contenir les grandes fonctions citées dans l'objet du marché.

Une évaluation de la complétude et de la pertinence des fonctions proposées sera réalisée.

Objectif de livraison janvier 2018

#### Phase 2 : Enrichissement de la plateforme avec de nouvelles fonctionnalités

Propositions de fonctionnalités de la phase 2, notamment sur :

- Les outils pour le BIM chantier
- Les outils de gestion de projet
- Les outils de planification

Traduction des besoins et définition du cahier des charges

Développement, livraison et recette de la plateforme

Objectif de livraison juillet 2018

## 5 Modalités et procédures de la consultation

Le Pôle de compétitivité FIBRES-ENERGIVIE, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture des Vosges le 20 juillet 2005, publiée au Journal Officiel du 13 Août 2005, enregistrée sous le numéro W881001204, dont le siège social est fixé Campus Fibres - 27 rue Philippe Seguin – 88 000 EPINAL,

Le Pôle exerce une mission d'intérêt général et son budget de fonctionnement est en majorité alimenté par des fonds publics (Europe, Etat, Collectivités locales). A ce titre le Pôle est tenu d'appliquer le Code des Marchés Publics sans y être formellement soumis. La présente consultation reprend de principe de la procédure adaptée, telle que définie par l'article 28 Modifié par Décret n°2011-1853 du 9 décembre 2011 - art. 3 du CMP.

*Article 28 Modifié par Décret n°2011-1853 du 9 décembre 2011 - art. 3*

*1. - Lorsque leur valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée définis à l'article 26, les marchés de fournitures, de services ou de travaux peuvent être passés selon une procédure adaptée, dont les modalités sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.*

*Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. [...]*

Le pouvoir adjudicateur est le Président de l'association Fibres-Energivie, représenté par délégation par le Directeur Général du Pôle Fibres-Energivie, Monsieur Jean-Luc Sadorge.

Le candidat devra fournir une proposition commerciale répondant à l'ensemble des exigences du présent cahier des charges et respectant le plan suivant :

- I. Motivation à répondre à la mission

- II. Compétences, capacités et références en corrélation avec la problématique et les objectifs de la mission. Le dossier devra comporter des références récentes et des contacts clients.
- III. Cadre d'intervention et livrables complétés
- IV. Rapport méthodologique explicitant la mission.
- V. Prix, modalités de règlement pour la mission (NB : conforme au CCAG Services)
- VI. Annexes, dont l'attestation fiscale de justification de la régularité de la situation fiscale du candidat (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) et l'attestation de versement des cotisations à l'Urssaf.
- VII. Offre rédigée en langue française
- VIII. Paiement en euros

## *6 Mode de transmission :*

Les éléments devront être remis par courrier électronique à l'adresse suivante : [philippe.jacglin@fibres-energivie.eu](mailto:philippe.jacglin@fibres-energivie.eu) et dans les délais suivants :

Ouverture de la consultation : 16 octobre mars 2017

Date limite de remise des offres : 15 novembre 2017 à 12h00 (heure légale France métropolitaine).

Examen des offres et négociation : 16 au 22 novembre 2017

Date limite transmission de l'offre finale suite à négociation: 29 novembre 2017

Attribution du marché : 04 décembre 2017

Début de mission souhaitée 11 décembre 2017

Modalités de la publicité : contact direct avec des candidats potentiels et mise en ligne du présent document dans la rubrique « Actualités » du site web [www.fibres-energivie.eu](http://www.fibres-energivie.eu) pendant la durée de la consultation.

Le critère de sélection des offres portera sur les points suivants :

- Offre complète et conforme au cahier des charges.
- Une attention particulière sera portée sur les propositions des outils de phase 1 et 2.

Les critères de classement des offres porteront sur les points suivants :

- La pertinence des propositions formulées
- L'expérience du prestataire dans le domaine recherché
- Le prix